



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 25 novembre 2021

Protection des populations | L'État et ses partenaires sont mobilisés dans le cadre de la campagne hivernale 2021-2022

Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, a visité mercredi 24 novembre 2021 l'accueil de jour et l'accueil de nuit de Vesoul. À cette occasion, il s'est vu présenter le service intégré d'accueil et d'orientation (115) dont la mission est de recenser toutes les demandes d'hébergement, et de veiller à une affectation optimale des places disponibles, en particulier pendant la période hivernale.

Les moyens déployés par l'État à l'occasion de la campagne hivernale 2021-2022 sont renouvelés, pour permettre d'aborder l'hiver dans de meilleures conditions que les années précédentes. En effet, pour la première fois, le parc d'hébergement est maintenu à un niveau historique de places (200 000 au niveau national) afin notamment de sortir d'une gestion dite « au thermomètre ». De même, des crédits supplémentaires ont été alloués pour renforcer les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), les accueils de jour et plus globalement la veille sociale.

Les périodes hivernales nécessitent néanmoins d'adapter les dispositifs : renforcement des maraudes, extension de l'ouverture des accueils de jour, ouverture de places supplémentaires pour protéger les personnes sans abri en cas de grand froid par exemple.

En outre un renforcement de l'aller vers permettra d'assurer un meilleur maillage territorial pour repérer les publics nécessitant une prise en charge.

Situation départementale : hébergement et veille sociale

En Haute-Saône, le parc d'hébergement d'urgence se compose de 120 places, complétées par 10 places pour les femmes victimes de violence. Des places d'hôtel pourront être mobilisées en cas de besoin complémentaire pendant la période hivernale.

Sur Vesoul, l'accueil de jour est ouvert de 8h00 à 20h00 et l'accueil de nuit de 20h15 à 7h45, 7 jours/ 7.

Une réponse sera apportée, aux sollicitations d'élus ou d'habitants auprès du 115, sous forme de déplacement pour aller chercher des personnes en demande de mise à l'abri à partir de l'accueil

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

de jour sur les créneaux de 9 h à 17 h en semaine et de 13 h à 15 h les week-ends et jours fériés ou de nuit avec les veilleurs mobiles, solution la plus adaptée aux besoins du département.

Enfin, un conseil local de prévention de la grande précarité sera prochainement installée à Vesoul, en concertation avec la ville. Il permettra la mise en place d'une cellule de suivi opérationnelle de la précarité avec l'appui d'un coordonnateur et de médiateurs de rue.

Chacun est appelé à la vigilance de chacun pour repérer les personnes sans abri et les signaler au 115 afin qu'une prise en charge adaptée puisse leur être proposée.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  